



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU CHER

Avis de participation du public par voix électronique Installations classées pour la protection de l'environnement

- ➔ **OBJET** : Demande de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière d'argile à ciel ouvert, de dix années, de juin 2023 à juin 2033.

- DEMANDEUR** : Société IMERYS CERAMICS FRANCE, 43 quai de grenelle 75015 PARIS.

- ➔ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : commune de Nançay.

- ➔ **DUREE DE LA PARTICIPATION** : 15 jours, du lundi 28 août 2023 à partir de 9h00 au lundi 11 septembre 2023 jusqu'à 16h00.

- ➔ **LE DOSSIER** est déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr).

- ➔ **LES OBSERVATIONS DU PUBLIC** pourront être formulées via l'adresse mail suivante : pref-cp-imerys@cher.gouv.fr

- ➔ Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de la société IMERYS CERAMICS FRANCE – Mme Blandine CLERGET – responsable de sites - Tel : 06-32-98-72-24 - courriel : blandise.clerget@imerys.com

- ➔ À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra un arrêté préfectoral complémentaire encadrant la prolongation de la durée d'exploitation du site ou un arrêté préfectoral refusant cette prolongation.